

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

22 FEV. 2024

SLO

2024-09 - COMMANDE PUBLIQUE/ AVENANT AU MARCHE PUBLIC DE SERVICES DE TRANSPORT

ID : 074-247400112-20240220-D_2024_09-DE

République Française

**Pays de
Cruseilles**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 20 FEVRIER 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 14 février 2024, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles - 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD, M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (Suppléant)

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT *procuration*

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, M. Bernard DESBIOLLES, M. Jean PALLUD *procuration*,
Mme Sonia EICHLER *procuration*, Mme Chrystel BUFFARD, M. Nathan JACQUET, Mme Valérie PERAY

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marie TERRASSON (Suppléant)

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 24 Absents : 4

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage : 22 FEV. 2024

OBJET : AVENANT AU MARCHE PUBLIC DE SERVICES DE TRANSPORTS SCOLAIRES

AVENANT AU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES DE TRANSPORTS SCOLAIRES

Vu l'exposé de Mme Sylvie Mermilod, 1^{ère} vice-présidente en charge des affaires scolaires,

Mme Sylvie Mermilod, 1^{ère} vice-présidente en charge des affaires scolaires rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a conclu un accord-cadre à bons de commande concernant les services de transports scolaires sur le territoire avec l'entreprise SABA (lot n°2022-216-01) et l'entreprise VOYAGES GAL (lot n°2022-216-02), pour un montant maximum respectif de 3 124 000 euros HT et 2 165 000 euros HT sur les quatre années du marché.

Ce marché a été initialement passé en groupement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le compte des Communautés des Communes du département de la Haute-Savoie. Les modalités de passation et d'exécution du marché ont été arrêtées dans la convention de délégation de l'organisation et du financement des transports scolaires du territoire, approuvée par le Conseil communautaire par délibération n°2021-75 en date du 21 juin 2021. A ce titre, Monsieur le Président de la Communauté de Communes dispose du pouvoir de signature des marchés et de ses avenants.

Dans le cadre de l'exécution dudit marché, la Région souhaite améliorer la connaissance et la gestion du parc de véhicules utilisés pour assurer les dessertes routières. La Région a ainsi fait développer une application web, nommée TRANSDATA. L'objectif de cet outil est de recenser et décrire de manière fiable tous les véhicules utilisés pour les différentes lignes de transport routier de la Région (lignes scolaires, interurbaines et Cars Région Express) ainsi que de gérer le pelliculage de chaque véhicule avec un process de validation des différentes étapes par l'Antenne régionale des transports interurbains et scolaires de Haute-Savoie.

Jusqu'à présent, la Région exploitait un tableur Excel alimenté par les remontées d'informations de la part de l'ensemble des transporteurs. Cette solution n'assure pas le niveau de précision et de mise à jour nécessaires à une connaissance fine des véhicules utilisés. Ce tableur Excel existant va donc être intégré dans l'application TRANSDATA.

Les transporteurs auront accès à cette base de données et pourront gérer directement :

- Leur parc de véhicules : compléter et mettre à jour les informations des véhicules ;
- Les affectations : affecter les véhicules à un ou plusieurs services ;
- Le pelliculage : soumettre le type de livrée et les pièces justificatives de réalisation du pelliculage.

TRANSDATA permettra donc aux services de la Région, de la Communauté de Communes et aux transporteurs de disposer de données harmonisées et à jour sur le parc de véhicules.

La mise en place de cet outil, d'ici la fin du premier trimestre 2024, nécessite de conclure un avenant aux lots n°2022-216-01 et 2022-216-02 du marché initial.

Vu la Code de la commande publique, notamment les articles L.2194-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1414-4 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-75 en date du 22 juin 2021 ;

Vu la convention de délégation de l'organisation et du financement des transports scolaires passée entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de communes du Pays de Cruseilles ;

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le 22 FEV. 2024

ID : 074-247400112-20240220-D_2024_09-DE

2024-09 - COMMANDE PUBLIQUE/ AVENANT AU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES DE TRANSPORTS SCOLAIRES

Considérant les objectifs poursuivis par la mise en place d'une nouvelle application web, TRANSDATA ; que son déploiement nécessite de conclure un avenant au lot n°2022-216-01 dont l'entreprise SABA est titulaire, ainsi qu'un avenant au lot n°2022-2016-02 dont l'entreprise GAL est titulaire ;

Considérant les projets d'avenants annexés à la présente ; que leur conclusion n'entraîne aucune augmentation du montant global du marché initial ;

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, votée à l'unanimité**

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, dans les conditions sus-énoncées, l'avenant n°1 au lot n°2022-216-01 du marché de services de transports scolaires avec l'entreprise SABA

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, dans les conditions sus-énoncées, l'avenant n°1 au lot n°2022-216-02 du marché de services de transports scolaires avec l'entreprise GAL

La Secrétaire de Séance
Sylvie MERMILLOD



Acte certifié exécutoire le :

22 FEV. 2024



Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

ID : 074-247400112-20240220-D_2024_09-DE

S'LO

AVENANT N°1 - NOTIFIÉ LE

Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (articles 25, 66 à 68 du décret n° 2016-360)
Numéro de marché	21A0393016
Objet du marché	Services de transports à titre principal scolaires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans la Haute-Savoie et les départements voisins
Lot n° (le cas échéant)	16
Intitulé du lot (le cas échéant)	2022-216-01 – Communauté de communes du Pays de Cruseilles
Durée du marché	4 ans
Date de notification du marché	11/08/2022
Montant initial HT et TTC	1 394 882,44 € HT 1 534 370,68 € TTC

Avenants antérieurs	Objet	Date de notification	Nouveau montant ou « sans incidence financière »
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Titulaire du marché	titulaire unique
Nom	SABA Société d'Autocars du Bassin Annécien
Adresse	10 rue de la Bouverie – ZI de Vovray 74600 ANNECY
Numéro SIRET (14 chiffres)	413 471 467 000 22

Le marché, dont la désignation est mentionnée ci-dessus, est modifié comme indiqué ci-dessous :

Article 1. Objet de l'avenant : Modification de la gestion du parc de véhicules

Afin d'améliorer la connaissance et la gestion du parc de véhicules utilisés pour assurer les dessertes routières, la Région a fait développer une application web, nommée TRANSDATA.

L'objectif de cet outil est de recenser et décrire de manière fiable tous les véhicules utilisés pour les différentes lignes de transport routier de la Région (lignes scolaires, interurbaines et Cars Région Express) ainsi que de gérer le pelliculage de chaque véhicule avec un process de validation des différentes étapes par l'Antenne régionale des transports interurbains et scolaires de Haute-Savoie.

Jusqu'à présent, la Région exploitait un tableur Excel alimenté par les remontées d'informations de la part de l'ensemble des transporteurs. Cette solution n'assure pas le niveau de précision et de mise à jour nécessaires à une connaissance fine des véhicules utilisés. Ce tableur Excel existant va donc être intégré dans l'application TRANSDATA.

Les transporteurs auront accès à cette base de données et pourront gérer directement :

- leur parc de véhicules : compléter et mettre à jour les informations des véhicules
- les affectations : affecter les véhicules à un ou plusieurs services
- le pelliculage : soumettre le type de livrée et les pièces justificatives de réalisation du pelliculage

TRANSDATA permettra donc aux services de la Région, de la Communauté de communes et aux transporteurs de disposer de données harmonisées et à jour sur le parc de véhicules.

Article 2. Date d'effet

La mise en service de TRANSDATA sera effective au cours du 1^{er} trimestre 2024, au plus tard le 31 mars 2024.

Article 3. Dispositions finales

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

A....., le

Pour l'entreprise
Nom et qualité du signataire

A Lyon, le.....

Pour le Président de la Communauté de
communes

Xavier BRAND



AVENANT N°1 - NOTIFIÉ LE

Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (articles 25, 66 à 68 du décret n° 2016-360)
Numéro de marché	21A0393017
Objet du marché	Services de transports à titre principal scolaires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans la Haute-Savoie et les départements voisins
Lot n° (le cas échéant)	17
Intitulé du lot (le cas échéant)	2022-216-02 – Communauté de communes du Pays de Cruseilles
Durée du marché	4 ans
Date de notification du marché	10/08/2022
Montant initial HT et TTC	991 367,80 € HT 1 090 504,58 € TTC

Avenants antérieurs	Objet	Date de notification	Nouveau montant ou « sans incidence financière »
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Titulaire du marché	titulaire unique
Nom	VOYAGES GAL
Adresse	45 impasse des contaminés ZA les contaminés 74930 PERS-JUSSY
Numéro SIRET (14 chiffres)	402 582 977 000 29

Le marché, dont la désignation est mentionnée ci-dessus, est modifié comme indiqué ci-dessous :

Article 1. Objet de l'avenant : Modification de la gestion du parc de véhicules

Afin d'améliorer la connaissance et la gestion du parc de véhicules utilisés pour assurer les dessertes routières, la Région a fait développer une application web, nommée TRANSDATA.

L'objectif de cet outil est de recenser et décrire de manière fiable tous les véhicules utilisés pour les différentes lignes de transport routier de la Région (lignes scolaires, interurbaines et Cars Région Express) ainsi que de gérer le pelliculage de chaque véhicule avec un process de validation des différentes étapes par l'Antenne régionale des transports interurbains et scolaires de Haute-Savoie.

Jusqu'à présent, la Région exploitait un tableur Excel alimenté par les remontées d'informations de la part de l'ensemble des transporteurs. Cette solution n'assure pas le niveau de précision et de mise à jour nécessaires à une connaissance fine des véhicules utilisés. Ce tableur Excel existant va donc être intégré dans l'application TRANSDATA.

Les transporteurs auront accès à cette base de données et pourront gérer directement :

- leur parc de véhicules : compléter et mettre à jour les informations des véhicules
- les affectations : affecter les véhicules à un ou plusieurs services
- le pelliculage : soumettre le type de livrée et les pièces justificatives de réalisation du pelliculage

TRANSDATA permettra donc aux services de la Région, de la Communauté de communes et aux transporteurs de disposer de données harmonisées et à jour sur le parc de véhicules.

Article 2. Date d'effet

La mise en service de TRANSDATA sera effective au cours du 1^{er} trimestre 2024, au plus tard le 31 mars 2024.

Article 3. Dispositions finales

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

A....., le

Pour l'entreprise
Nom et qualité du signataire

A Lyon, le.....

Pour le Président de la Communauté de
communes

Xavier BRAND

